

CORONAVIRUS Amélie de Montchalin, secrétaire d'État aux Affaires européennes

« Les zones frontalières sont au cœur de ce que cette crise révèle »

Points de passage, autorisations pour « travailleurs essentiels » : la fermeture des frontières avec l'épidémie de coronavirus a généré une foule de complexités pour les zones frontalières, dont l'Alsace. Explications avec la secrétaire d'État aux Affaires européennes, Amélie de Montchalin.

Vos échanges réguliers avec les ministres des autres pays de l'Union européenne vous permettent-ils d'échanger des bonnes pratiques ?

Il y a des échanges maintenant deux fois par semaine entre les ministres de la Santé, pendant lesquels sont discutés tous les aspects sanitaires afin d'avoir la meilleure coordination possible entre Européens. Ces échanges sont bien plus fréquents que d'habitude : normalement les ministres de la Santé de l'UE échangent une fois par trimestre.

Au niveau des ministres des Affaires européennes, nous travaillons notamment sur les questions, très concrètes, de circulation des travailleurs transfrontaliers, de transport des marchandises, de rapatriements de citoyens européens, de fiscalité, d'interdépendances locales. Les citoyens qui vivent en zones frontalières sont au cœur de ce que cette crise révèle. Il a fallu ainsi gérer des questions de passages de ponts, de formalités administratives. Nous travaillons de façon transversale, en lien bien sûr avec les autres ministres



Amélie de Montchalin, la secrétaire d'État aux Affaires européennes, porte des attentions particulières sur l'Alsace comme zone frontalière. Photo DNA/Jean-Christophe DORN

tres concernés par chaque thématique.

À propos des travailleurs frontaliers, il y a la question du passage des travailleurs, mais aussi des revenus de ceux qui ne peuvent plus travailler. Qu'en est-il de ces dossiers ?

On a travaillé à faciliter le passage des travailleurs qui ont de l'autre côté de la frontière un rôle essentiel : services de santé, services à la personne, industries qui doivent continuer à fonctionner. On a mis en place, notamment avec la Suisse (qui n'est pas un pays de l'UE mais avec lequel le ministère échange aussi réguliè-

rement sur les mêmes questions, ndr), un système de macarons pour qu'ils aient un passage prioritaire, aussi un système de laissez-passer. On a aussi travaillé à rouvrir certains points de passage de frontière, notamment un point entre la Moselle et la Sarre.

Près de 200 patients français transférés dans les hôpitaux de pays voisins

Sur les droits sociaux des travailleurs, il nous a semblé impératif de soutenir les entreprises et les bassins d'emploi frontaliers. Il faut qu'on joue collectif : aucun pays ne s'en sortira seul et aucun pays ne redémarrera si ses voisins ne

redémarrent pas.

Pour les personnes en télétravail, avec Muriel Pénicaud et Gérard Darmanin, nous nous sommes assurés qu'il n'y a pas de pertes liées au régime d'imposition qui est parfois indexé sur le nombre de jours travaillés : ces dispositions ont été suspendues pour la période du confinement. Et on a travaillé pour que les frontaliers aient des droits sociaux équivalents à ceux de leurs collègues résidant dans le même pays que leur employeur, pour ne pas qu'il y ait deux régimes de protection au sein d'une même entreprise.

Pour les transferts de pa-

Le Parlement européen, centre de dépistage

« Je suis en mesure de vous annoncer aujourd'hui (ce lundi), dit la ministre Amélie de Montchalin, que nous avons rendu possible avec le président David Sassoli que le Parlement européen fasse de ses bâtiments strasbourgeois, le temps de la crise, un centre de dépistage et un centre de consultations Covid19. C'est une main tendue très importante, qui démontre que le Parlement n'est pas un îlot, qu'il n'est pas coupé de la ville de Strasbourg. »

Cette mise à disposition a été décidée en lien avec la préfecture du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg. Elle devrait prendre forme ces prochains jours.

tients vous travaillez aussi de façon bilatérale, sans intervention de Bruxelles, avec les États voisins...

Je tiens vraiment à remercier solennellement et chaleureusement tous les pays qui nous apportent de l'aide. L'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et le Luxembourg accueillent dans leurs services de soins intensifs près de 200 patients français qui viennent notamment du Grand Est. Ces pays nous ont aussi parfois apporté une aide logistique pour le transport de ces patients, les moyens français étant déjà très mobilisés. Réciproquement, nous avons aidé l'Italie au début de la crise. La solidarité est au cœur de l'action qu'on mène avec nos voisins. Notre objectif prioritaire est de sauver des vies.

Autre point : le Parlement européen n'a pas siégé à Strasbourg depuis février, et a annulé toutes ses sessions jusqu'à septembre. Y a-t-il

un risque pour le siège de Strasbourg que l'on sait contesté ?

Dès l'annulation de la session de mars, nous avons échangé avec le président David Sassoli, pour voir comment le Parlement européen pouvait travailler autrement pendant cette période. C'est très clair : ce sont les événements qui empêchent les eurodéputés de venir à Strasbourg ; on ne peut pas dire aux Européens de rester chez eux et en même temps organiser des plénaires. Il ne faut rien y voir d'autre, il n'y a pas de plan caché pour un déménagement du Parlement. Le siège du Parlement est et restera à Strasbourg. Le Président Sassoli s'est d'ailleurs engagé à organiser à Strasbourg les sessions qui n'ont pas pu s'y tenir à cause de la crise (il en faut 12 par an, d'une durée de 4 jours ndr).

Propos recueillis par Anne-Camille BECKELYNCK